

**MOTION adoptée lors de la réunion d'information syndicale (RIS)
du SNUDI-FO à Sartrouville (Yvelines) le 8 octobre 2016
à l'unanimité des 91 présents**

**Abandon du PPCR et du projet gouvernemental
d'évaluation des enseignants qui en découle**

La décision gouvernementale de mettre en œuvre le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, protocole que les organisations majoritaires de la Fonction Publique FO, CGT et Solidaires ont refusé de signer) fait peser les plus graves menaces sur notre statut, nos carrières et nos salaires :

Loin d'être synonyme de revalorisation salariale des enseignants, le dispositif PPCR prévoit un allongement de carrière et la suppression du passage au choix et au grand choix. Dans la plupart des cas à échelon identique, le niveau des salaires nets sera inférieur à celui de 2010. La création d'une classe exceptionnelle réservée à une infime minorité contribuera à opposer les personnels les uns aux autres.

En fait, le gouvernement ressort le projet du ministre Chatel d'une évaluation par compétence avec rédaction d'un projet professionnel.

Ce projet remet en cause le système actuel de promotion basé sur le barème et prévoit une grille d'items où la note disparaît : il ne s'agirait plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement et centrées sur l'enseignement mais de juger et d'évaluer après un entretien « l'engagement » selon les projets locaux et les réformes notamment sur « notre coopération avec les partenaires de l'école » ou sur notre « coopération avec les parents d'élèves » !

Avec ce projet, le Chef d'établissement ou l'IEN pourrait décider arbitrairement des 30% de collègues les plus « méritants » qui bénéficieraient d'une promotion !

**ABANDON du PPCR et du projet gouvernemental d'évaluation
qui en découle ! Maintien de la note pédagogique et des promotions
au grand choix et au choix sur la base d'un barème chiffré !**

Véritable revalorisation financière :

- Augmentation de 8% du point d'indice
- 50 points d'indice supplémentaires pour tous
- Le 7^{ème} échelon terminal de la Hors classe accessible à tous en portant à 15% le taux d'accès chaque année, prévu par le statut (5% actuellement)

NOM	Prénom	ECOLE (élé ou mat) - VILLE	Signature

